

PROCÈS – VERBAL
de l'assemblée des délégués de l'AESC
du 12 novembre 2025, à Corminboeuf

Présidence :

M. Martin Moosmann

Membres du comité :

M. Marius Achermann
M. Gabriel Litzistorf
Mme Chantal Angéloz
M. Daniel Aeschlimann

Avry
Belfaux
Corminboeuf
Courtepin
Givisiez
Gurmels
La Brillaz
La Sonnaz
Misery-Courtion
Prez

M. Thomas Chappuis
M. Denis Schwab

M. Pierre Bovet

Responsable d'exploitation :

M. Pascal Lottaz

Secrétaire :

Mme Chantal Sottas

Voix représentées :

Communes membres	Délégué (e) présent (e)	Nombre de voix
Avry	Mme Éliane Dévaud Sciboz	2
Belfaux	M. Ilias Nafaï	3
Corminboeuf	M. Christian Vorlet	3
Courtepin	M. Mario Wüthrich	5
Givisiez	M. Damiano Lepori	3
Gurmels	M. Christian Schneuwly	2
La Brillaz	M. Alexandre Krattinger	2
La Sonnaz	M. Lionel Jordan	2
Misery-Courtion	M. Alexandre Ratzé	2
Prez	M. Philippe Jolliet	2
Communes présentes 10 / 10	Total des voix représentées	26 / 26

Ordre du jour :

1. Accueil et nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 mai 2025
3. Budget 2026
Budget de résultat et d'investissements
Rapport et préavis de la commission financière
Approbation du budget de résultat et d'investissements
4. Planification financière 2026 – 2030
5. Divers

Scrutateurs nommés : MM. Christian Schneuwly et Thomas Chappuis

Excusés : M. Jean-Yves Garreau, comité de direction, commune de Misery-Courtion
M. Beat Meuwly, comité de direction, commune de Gurmels

1. Accueil et nomination des scrutateurs

Au nom du comité de direction, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les délégués à cette assemblée des délégués ordinaire de l'AESC.

Il remercie la commune de Corminboeuf pour la mise à disposition des infrastructures ainsi que pour l'apéritif qui suivra.

M. le Président salue de manière particulière M. Pascal Lottaz, responsable d'exploitation, ainsi que Mme Chantal Sottas, secrétaire-comptable.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après l'approbation définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé.

M. le Président nomme les scrutateurs suivants : MM. Christian Schneuwly et Thomas Chappuis, 26 voix sont présentes sur 26, la majorité absolue est de 14.

M. le Président excuse les personnes annoncées absentes.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 44 du 31 octobre 2025 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 21.10.2025. Tous les documents ont été envoyés avec la convocation et étaient disponibles sur le site internet.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 mai 2025

Le procès-verbal du 28 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les remerciements d'usage à son auteur.

3. Budget 2026

3.1 Budget de résultat

Tous les documents relatifs au budget 2026 ont été envoyés aux délégués.

M. le Président rajoute quelques explications :

L'excédent de charges par-rapport au budget 2025 se monte à environ CHF 380'000.00, excédent qui est dû principalement à :

- Campagne de mesures pour un montant de CHF 48'000.00

- Entretien du lagon pour un montant de CHF 130'000.00 (tous les 2 ans).
Concernant cet entretien, une séance a eu lieu avec les instances de l'Etat et il en est ressorti que le montant de CHF 130'000.00, prévu tous les deux ans, sera certainement moins élevé. Nous attendons encore le retour de tous les services concernés par cette problématique. Une subvention de 15% pour cet entretien devrait pouvoir être obtenue.
- Amortissement des disques biologiques pour un montant de CHF 285'000.00.

M. le Président passe la parole au président de la commission financière, M. Christian Vorlet.

3.2 Rapport de la commission financière

M. Christian Vorlet, président de la commission financière, prend la parole et fait lecture du rapport :

Rapport du budget de résultat 2026

La commission financière s'est réunie en date du 15 octobre afin d'examiner le budget de résultats 2026. Nous l'avons comparé au budget 2025 et nous avons constaté que ce budget a été minutieusement étudié. Chaque poste est justifié et les montants sont déterminés de manière plausible et réaliste. Nous avons obtenu une réponse à chacune de nos questions.

Une attention particulière a été portée en ce qui concerne la gestion des emprunts pour les investissements futurs. La commission financière s'est mise à disposition pour participer à ce processus. Une séance à ce sujet aura bientôt lieu.

Nous tenons à remercier le comité ainsi que l'administratrice des finances pour leur excellent travail et leur excellente collaboration.

La commission vous propose d'accepter ce budget tel qu'il est présenté.

Pour information, la séance relative avec la gestion des emprunts a eu lieu le mardi 11 novembre.

3.3 Approbation du budget de résultat

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe aux votes.

Le budget de résultat 2026 tel que présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président remercie les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget, soit principalement M. Pascal Lottaz et Mme Chantal Sottas.

3.4 Budget d'investissement – investissements déjà approuvés

Investissement de CHF 25'000'000.00 pour la suite du projet AESC2040.

M. le Président rappelle les explications, mentionnées dans le budget, pour cet investissement.

Filière eau :

- Terrassement, travaux spéciaux
- Taxes d'évacuation des matériaux d'excavation pollués
- Début du gros œuvre
- Travaux station transformatrice – ces travaux ont déjà commencé
- Paiement de divers acomptes de 30% à la commande, notamment sur l'ensemble des équipements électromécaniques de la filière eau
- Honoraires des ingénieurs, experts et prestations du MO

3.5 Rapport de la commission financière

M. Christian Vorlet, président de la commission financière, prend la parole et fait lecture du rapport :

Rapport du budget d'investissements 2026

La commission financière s'est réunie en date du 15 octobre afin d'examiner le budget des investissements 2026. L'investissement de CHF 25'000'000.00 correspond au besoin de l'avancement du projet AESC 2040 déjà voté.

La mise en place du suivi des dépenses par la commission financière pour ce projet se fera en 2026 en raison de 2 séances par année au minimum. Le but étant de contrôler pendant l'investissement et non seulement à la fin que les budgets par CFC sont bien respectés dans leur ensemble.

Nous tenons à remercier le comité ainsi que l'administratrice des finances pour leur excellent travail.

La commission vous propose d'accepter ce budget tel qu'il est présenté.

3.6 Approbation du budget d'investissement

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe aux votes.

Le budget d'investissements 2026 tel que présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents.
--

M. le Président remercie l'assemblée de sa confiance et adresse également ses remerciements au Team mandataires pour les chiffres annoncés pour 2026.

4. Planification financière 2026 – 2030

Cette planification a été transmise avec la convocation.

Comme mentionné dans le document, il est difficile d'estimer les montants futurs liés à l'entretien et aux réparations de la station d'épuration actuelle.

Concernant les disques biologiques, le contrat avec l'entreprise Mecana prévoit que les dommages futurs sur les axes seront pris en charge par Mecana, ceci dès que le montant dépensé dépassera 1,5 million ; actuellement environ CHF 90'000.00 restent à la charge de l'AESC pour atteindre ce seuil. Les pièces d'usure restent à notre charge, ce qui a été confirmé lors de la réunion d'hier avec le représentant de Mecana.

La participation aux frais financiers augmentera en raison des futurs emprunts. Actuellement, nous empruntons au fur et à mesure des dépenses.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** remercie l'assemblée d'en avoir pris connaissance.

5. Divers

- **Informations : SEGC – Pini – ARX :**

La direction locale des travaux pour l'entreprise ARX est assurée par Mme Hanaé Martin, ingénieure civile, qui a son siège à Lausanne. La succursale de Fribourg est dirigée par M. Lorenzo Salvatore.

M. Flavio Maccanelli, directeur ARX Suisse, est également impliqué et participe à certaines séances.

La CoBa a dû s'adapter à cette nouvelle organisation mais cette adaptation est positive.

Avec l'aide conjointe de Mme Martin et de M. Maccanelli, la CoBa a pu réduire le montant prévu pour Antiglio de 2 millions par-rapport à l'offre reçue

- **Station transformatrice :**

Les travaux de la station transformatrice sont en cours. Il avait été supposé que la dalle existante avait une épaisseur de 20cm, alors qu'elle mesure en réalité 90cm. Cette information n'apparaissait sur aucun plan. Cette différence entraîne un surcoût de CHF 20'000.00, mais le montant total reste dans les limites du budget.

- **Début de terrassement :**
L'installation de chantier est prévue au mois de novembre. Aucun recours n'a été déposé suite à la publication SIMAP concernant l'attribution des travaux à l'entreprise Antiglio.
- **Changement de zone**
Le site se trouve encore en zone agricole. La commune de Courtepin va tenter d'exercer une pression envers l'Etat afin d'obtenir le changement de zone. Selon l'issue de ces démarches, il pourrait être demandé aux communes membres de l'AESC d'envoyer une lettre commune, modèle qui sera proposé par l'AESC, à l'attention des autorités cantonales. Si l'action isolée de la commune de Courtepin ne suffit pas, une prise de position collective des communes membres donnerait davantage de poids.
- **Site internet**
Le site www.AESC2040.ch est régulièrement mis à jour, notamment avec l'ajout de photos.

M. Ilias Nafaï, commune de Belfaux : le Conseil communal souhaite être rassuré concernant la procédure des marchés publics ; notamment en cas de plainte d'une entreprise quant à la procédure.

M. le Président explique qu'il n'y pas eu de marché public formel ; il s'agissait d'une adjudication de gré à gré, publiée sur SIMAP et pour laquelle, comme mentionné précédemment, aucun recours n'a été déposé au Tribunal Cantonal dans le délai légal de 20 jours. Il s'agit d'un gré à gré d'exception, comme cela avait été le cas pour le CO du Givisiez. Un avis de droit demandé il y a environ deux ans avait confirmé la validité de la procédure.

M. Thomas Chappuis précise qu'un comparatif de prix a été effectué par le Team mandataires par-rapport aux chantiers en cours. Un bureau d'ingénieurs externe a également analysé et comparé les coûts de l'offre d'Antiglio avec ceux du marché actuel.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée ordinaire en remerciant ses collègues du Comité. Il remercie également la collaboratrice et les collaborateurs de l'AESC ainsi que la commission de bâtisse qui a dû siéger à de nombreuses reprises.

Il souhaite à toutes et tous, avec un peu d'avance, de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2026.

L'assemblée est close à 17h35.

Le Président :

La Secrétaire :

Martin Moosmann

Chantal Sottas